



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2025

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Arnaud CHERON, M. Joseph AFONSO, M. Christian TANAÏS, Jérôme ARMAND.

Excusé(es) représenté(es): M. Pierre CAMBON procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle FLORY procuration à Mme Isabelle ARMAND; M. Richard PELISSERO procuration à Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Christian TANAÏS, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Louis BREC procuration à Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à Mme Virginie CORDIER.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es): Mme Stéphanie MARTINI. Secrétaire de Séance: M. Christian TANAÏS.

DEL CM 05_2025_47 - APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

MODIFIE, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	TC/TNC	SUPPRESSIONS	
Adjoint administratif territorial	atif TC		
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	TC	1	
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	TC	1	
Agent de maitrise territorial	TC	1	
Adjoint technique territorial	TC	1	
<u>Brigadier</u>	TC	1	

GRADE	TC/TNC	CREATION	
Rédacteur territorial	TC	1	
Assistant d'enseignement			
artistique 1ère classe	TNC	1	

DECIDE : d'adopter le nouveau tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 07 octobre 2025 :

CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL	
Filière administrative				
Attaché territorial	Α	1	35H	
Rédacteur principal de 1ère classe	В	3	35H	
Rédacteur principal 2ème classe	В	1	35H	
Rédacteur territorial	В	2	35 H	
Adjoint administratif principal de 1ere classe	С	7	35H	
Adjoint administratif principal de 2eme classe	С	2	35H	

Filière technique			
Ingénieur territorial	Α	1	35H
Technicien principal 2 ^{ème} classe	В	1	35H
Technicien territorial	С	1	35H
Agent de maîtrise principal	С	3	35H
Agent de maîtrise territorial	С	2	35H
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	С	2	35H
Adjoint technique 2ème classe	С	6	35H
Adjoint technique territorial	С	7	35H
Filière sanitaire et sociale			
Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème	С	1	35H
classe			
Filière animation			
Animateur territorial 1ere classe	В	1	35H
Animateur principal 2ème classe	В	1	35H
Animateur territorial	В	1	35H
Adjoint d'animation principal 1ere classe	С	1	35H
Adjoint d'animation principal 2ème classe	С	2	35H
Adjoint d'animation territorial	С	8	35H
Filière culturelle			
Assistant d'enseignement artistique 1ère classe	В	5	Temps non complet
Filière police municipale			
Brigadier-chef principal	С	2	35H

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Villejust.

DEL CM 05_2025_48 - CREATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 1° CLASSE A TEMPS NON COMPLET.

DECIDE de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique 1ère classe à temps non complet à hauteur de 13,5 heures par semaine à compter du 7 octobre 2025.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

DEL CM 05_2025_49 – CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.

DECIDE de créer 5 postes de saisonnier à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier d'activité lors de vacances scolaires pour l'année scolaire 2025-2026.

PRECISE que la rémunération sera calculée sur la base de l'indice de rémunérations 366 et 377 en fonction des qualifications des candidats.

AUTORISE Monsieur le Maire à imputer ces dépenses sur le chapitre 012 « Charges de personnel » du budget communal.

DEL CM 05_2025_50 — AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL.

APPROUVE la convention avec le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne (CIG) pour l'instruction des dossiers retraite des agents de la Commune, à la demande de cette dernière et autorise M. le Maire à la signer. PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

DEL CM 05_2025_51 - RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2027-2030 DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION.

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2027.

DEL CM 05 2025 52 - DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR L'EXERCICE 2025.

APPROUVE la décision modificative n°2 au Budget Primitif 2025 telle que proposée par Monsieur le Maire.

Investissement- crédit à ouvrir				Dépenses	Recettes
Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant	Montant
23	2315	59 Eclairage Public	Passage aux LEDS pour l'éclairage public	175 000,00 €	
23	2313	10002 Groupes Scolaires	Travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle Les Tilleuls	50 000,00 €	
		225 000,00 €			

Investissement - crédit à réduire			Dépenses	Recettes	
Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant	Montant
23	2313	10001	MAIRIE	50 000,00 €	
23	2313	10004	COUDRAYES	80 000,00 €	
23	2313	10013	AIRE DE JEUX	95 000,00 €	
TOTAL			225 000,00 €		

Fonctionnement - crédit à ouvrir Chapitre Article Service		ment - crédit à ouvrir		Dépenses	Recettes
		Service	Objet	Montant	Montant
67	673	010 - Mairie	Annulation d'un titre	1 647,04 €	
Total				1 647,04 €	

DEL CM 05 2025 53 - ADMISSION EN NON-VALEUR 2025 POUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES.

DECIDE d'admettre en non-valeur pour le montant présenté ci-dessus sur le budget principal, exercice 2025. AUTORISE l'inscription des crédits au budget principal de la Commune sur le compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

DEL CM 05_2025_54 — APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2025.

APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 17 septembre 2025 annexé à la présente délibération.

DEL CM 05_2025_55 — AUTORISATION DONNE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY ET LA COMMUNE DE VILLEJUST RELATIVE A LA CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 59.

APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours relatives à la création d'une piste cyclable le long de la RD 59 sur le territoire des communes de Villejust, Nozay et Marcoussis jusqu'à la voie verte de Bel Ébat ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

APPROUVE les modalités de participation de la Commune tel qu'elles sont fixés dans la convention et annexées à la présente délibération.

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget de la Commune.

DEL CM 05_2025_56 – AVIS DE LA COMMUNE DE VILLEJUST DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE, LA DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET DE DEUX AUTORISATIONS D'URBANISME EN VUE DE LA CREATION D'UN CAMPUS DE DATA CENTER (PAR 3) A NOZAY.

DECIDE d'émettre un avis réservé à la création de ce nouveau centre de stockage de données informatiques (data center), localisé route de Villejust sur la Commune de NOZAY.

REMARQUE positivement que l'un des bâtiments est destiné à la récupération de la chaleur.

DEL CM 05_2025_57 — APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SIGNE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PARIS-SACLAY.

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune de Villeiust et ses annexes.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget de la Commune.

DEL CM 05_2025_58 - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE D'ADHESION AUX SERVICES COMMUNS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PARIS-SACLAY.

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention cadre d'adhésion aux services communs de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer lesdits avenants à la convention cadre d'adhésion aux services communs de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay avec les communes concernées.

PRECISE que l'adhésion pour la Commune concerne à ce jour les services suivants :

- Santé au travail et prévention des risques professionnels
- Systèmes d'information
- Affaires juridiques Commande publique
- Finances volet fiscalité
- Services numériques
 - o SIG
 - o RGPD / Open-Data / Numérique

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article concernés.

DEL CM 05_2025_59 — APPROBATION DE PRINCIPE POUR L'ENTREE DE LA COMMUNE DE VILLEJUST AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) NORD-ESSONNE.

APPROUVE le principe de l'entrée de la commune de Villejust au capital de la Société Publique Locale Nord-Essonne ayant un siège social à Parc Gutenberg- 13 voie de Cardon – 91120 Palaiseau

INDIQUE que le montant minimal de la prise de participation au capital de la SPL Nord-Essonne est de 8 000 euros pour les Communes dont la population est inférieure à 15 000 habitants

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarches nécessaires auprès de la Société Publique Locale Nord-Essonne afin d'exécuter la présente délibération.

DIT qu'une fois les modalités d'entrée de la Commune de Villejust au capital social seront déterminées, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur :

- L'approbation des statuts de la SPL Nord-Essonne,
- L'entrée de la Commune de Villejust dans le capital social de la SPL Nord-Essonne et ses modalités,
- La désignation du représentant de la Commune pour siéger au Conseil d'administration de la SPL Nord-Essonne.
- La désignation du représentant de la Commune pour siéger à l'Assemblée Générale de la SPL Nord-Essonne.

DEL CM 05_2025_60 — APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY.

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay tel que présenté en séance.

DEL CM 05_2025_61 — APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SIAHVY (Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette).

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2024 du SIAHVY tel que présenté en séance.

DEL CM 05_2025_62 — APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SIOM (Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse).

PREND ACTE du rapport d'activité 2024 du SIOM annexé à la présente délibération.

La séance est levée à 20h20.

Fait à Villejust, le 6 octobre 2025,

Igor TRICKOVSKI

Maire de Villejust Vice-président

Communauté Paris-Saclay